



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA SOLOGNE DES RIVIÈRES**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 05 AVRIL 2018**

Le cinq avril deux mille dix-huit, à 18H00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Sologne des Rivières s'est réuni, en session ordinaire, à la salle Georges WAQUET, à Salbris (41300), après convocation légale adressée le vingt-neuf mars deux mille dix-huit, sous la présidence de Monsieur Olivier PAVY, Président.

Étaient présents : 17

LA FERTE IMBAULT : Monsieur Pascal COLART, délégué titulaire,
MARCILLY-EN-GAULT : Madame Agnès THIBAUT, déléguée titulaire,
ORÇAY : Madame Michelle MOREAU, déléguée titulaire,
PIERREFITTE-SUR-SAULDRE : Monsieur Michel CHAUVIN, délégué titulaire,
SALBRIS : Monsieur Olivier PAVY, Monsieur René POUJADE, Monsieur Jean-Pierre ALBERTINI, Monsieur Jean-Yves THÉMIOT, Monsieur Jean CHICAULT, Madame Françoise VANDEMAELE, Madame Christiane LALLOIS, Monsieur Stéphane DOUADY, délégués titulaires,
SELLES-SAINT-DENIS : Monsieur Pierre MAURICE, Monsieur Max BURON, délégués titulaires,
SOUESMES : Monsieur Jean-Michel DÉZÉLU, délégué titulaire,
THEILLAY : Monsieur Claude LELAIT, Monsieur Gérard CHOPIN, délégués titulaires,

Absents excusés et Pouvoirs : 5

Madame Isabelle GASSELIN, pouvoir à Monsieur COLART
Monsieur Jacques LAURE, pouvoir à Monsieur CHAUVIN
Madame Emmanuelle ROEKENS, pouvoir à Monsieur POUJADE
Madame Corinne PÉNICAUD, pouvoir à Monsieur MAURICE
Madame Mauricette ROQUE, pouvoir à Monsieur CHOPIN

Absents sans pouvoirs : 5

Madame Marie-Laure CHOLLET
Madame Stéphanie DARDEAU
Madame Marie-Lise CARATY
Monsieur Philippe DEBRÉ
Madame Maryse SENE

Nombre de membres
en exercice : 27

Nombre de membres
présents : 17

VOTE : 22

Pour : 22

Abstention : 0

Contre : 0

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
au contrôle de légalité le :

17/04/18

Publié / Notifié le :



Secrétaire de séance : Monsieur Max BURON

OBJET : -----

**2018-12 : DEMANDE D'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT
DU BASSIN DE LA SAULDRE**

Par courrier du 12 mars, Monsieur le Président du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre (SMABS) rappelle que la CCSR s'est substituée à ses communes membres pour la compétence GEMAPI, étant précisé que la Commune d'Orçay n'était pas concernée par ce syndicat. Monsieur le Président précise à l'Assemblée que cette compétence se doit d'être exercée sur l'ensemble des communes de la CCSR et propose d'intégrer Orçay au SMABS.

Le Conseil Communautaire, à L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés,

DECIDE :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à procéder à la demande d'extension du périmètre du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre afin d'y inclure la Commune d'Orçay.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaire à l'instruction et l'élaboration de ce dossier.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an sus-indiqués,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie certifiée conforme.

Le Président,

